

PROCÈS-VERBAL N^o 1

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE CENTRE-SUD

LE MARDI 8 DÉCEMBRE 2009

SÉANCE PUBLIQUE

Salle du Conseil, au siège social

Présences :

*Marcel Levesque, président
Lorraine St-Onge, vice-présidente
Claude Légère
Dorothée Petit-Pas
Monique Anderson
Aurore Cormier
Laurie Davidson*

Absences motivées :

*Marie Nyamabu
David Truax
Nicol Simard*

Autres membres du Conseil :

*Adrien Lamoureux
Carole Racette*

Membres suppléants (non présents) :

*Nathalie Dufour-Séguin, membre suppléant pour Claude Légère
Melinda Chartrand, membre suppléant pour Marcel Levesque
Cindy Labas, membre suppléant pour Dorothée Petit-Pas*

Membres du personnel :

*Michel St-Amant, surintendant de l'éducation et des Services à l'élève
Jérôme Pépin, directeur des Services à l'élève
Chantal Perron, secrétaire de séance*

1. Ouverture de la séance, appel nominal et absences motivées

Le président d'assemblée, monsieur Michel St-Amant, surintendant de l'éducation et des Services à l'élève, déclare la séance publique du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté ouverte à 19 h.

2. Prière « Au nom du père... »

La prière « Au nom du père... » est récitée par les membres présents.

3. Période d'élections

3.1 Nomination des scrutateurs ou scrutatrices

Motion 1 :

Le conseiller Marcel Levesque propose

Appuyé par la conseillère Dorothee Petit-Pas

Que monsieur Jérôme Pépin et madame Chantal Perron soient nommés scrutateurs pour la période d'élection au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté.

3.2 Élection au poste de la présidence du Comité

3.2.1 Mise en candidature

Motion 2 :

Le conseiller Claude Légère propose

Appuyé par madame Lorraine St-Onge

Que le conseiller Marcel Levesque soit mis en candidature à la présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2.2 Clôture de la période des mises en candidature

Le président d'assemblée, monsieur Michel St-Amant, déclare la période des mises en candidature à la présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté close.

3.2.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

Le conseiller Marcel Levesque accepte que sa candidature soit posée à la présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

3.2.4 Déclaration de la personne élue

Motion 3 :

Le conseiller Claude Légère propose

Appuyé par la conseillère Dorothee Petit-Pas

Que le conseiller Marcel Levesque soit élu au poste de la présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Transfert de la présidence d'assemblée

Le surintendant de l'éducation, monsieur Michel St-Amant, transfère la présidence d'assemblée au conseiller Marcel Levesque, président du Comité.

La réunion du Comité se poursuit sous la présidence du conseiller Marcel Levesque.

3.4 Élection au poste de la vice-présidence du Comité

3.4.1 Mises en candidature

Motion 4 :

Le conseiller Claude Légère propose

Appuyé par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que madame Lorraine St-Onge soit mise en candidature à la vice-présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4.2 Clôture de la période des mises en candidature

Le président d'assemblée, monsieur Marcel Levesque, déclare la période des mises en candidature à la vice-présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté close.

3.4.3 Vérification de la disponibilité des personnes mises en candidature

Madame Lorraine St-Onge accepte que sa candidature soit posée à la vice-présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

3.4.4 Déclaration de la personne élue

Motion 5 :

La conseillère Dorothée Petit-Pas propose

Appuyée par le conseiller Claude Légère

Que madame Lorraine St-Onge soit élue au poste de la vice-présidence du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2010.

4. Adoption de l'ordre du jour du 8 décembre 2009

Motion 6 :

Madame Laurie Davidson propose

Appuyée par madame Monique Anderson

Que l'ordre du jour de la séance publique du 8 décembre 2009 du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté soit adopté sous la forme présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt déclaré.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 Procès-verbal du 20 mai 2009

Motion 7 :

Madame Laurie Davidson propose

Appuyée par madame Aurore Cormier

Que le procès-verbal de la séance publique du 20 mai 2009 du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté soit adopté sous la forme présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Procès-verbal du 18 novembre 2009

Modification : Point 10.2, Nomination au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté, changer le titre « *Voice* » pour « *VOICE for Hearing Impaired Children* ».

Motion 8 :

Le conseiller Claude Légère propose

Appuyé par madame Lorraine St-Onge

Que le procès-verbal de la séance publique du 18 novembre 2009 du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté soit adopté sous la forme modifiée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Présentation

7.1 Présentation - « L'apprentissage pour tous – de la maternelle à la 12^e année »

Motion 9 :

Madame Laurie Davidson propose

Appuyée par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté reçoive la présentation intitulée « L'apprentissage pour tous - de la maternelle à la 12^e année ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le directeur des services à l'élève, monsieur Jérôme Pépin, présente la ressource « L'apprentissage pour tous » élaborée par la direction des Politiques et Programmes au ministère de l'Éducation pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.

Il explique les évaluations formatives et sommatives, qui sont des outils pour les enseignantes et les enseignants afin d'évaluer les connaissances apprises par les élèves. Lorsqu'un concept n'est pas acquis, les enseignantes et les enseignants peuvent offrir un appui additionnel, soit avec tout le groupe ou seulement avec quelques élèves.

Il souligne qu'il faut déterminer le but où on veut que l'élève se rende dans son apprentissage. Le parcours doit tenir compte des difficultés d'apprentissage et du retard de certains élèves; l'enseignante ou l'enseignant peut réajuster son tir. L'enseignante ou l'enseignant doit connaître le profil (forces et faiblesses) de chaque élève et de la classe pour mieux planifier son enseignement.

Le directeur des Services à l'élève mentionne que la formation continue est très importante. Il indique également que des pressions sont faites auprès des universités afin que la formation des maîtres soit plus complète. Ce sont les conseils scolaires qui doivent assurer une formation continue.

Les Communautés d'apprentissage professionnel (CAP) sont mises en place dans les écoles secondaires et élémentaires. Il s'agit d'exercices de partage entre les enseignantes et les enseignants qui visent à augmenter le niveau de réussite des élèves et ainsi réduire les écarts.

8. Rapports

8.1 Rapport Statistiques SOS Devoirs du 1^{er} au 31 octobre 2009

Motion 10 :

Madame Laurie Davidson propose

Appuyée par madame Aurore Cormier

Que le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté reçoive, à titre d'information, le rapport « Statistiques SOS Devoirs » du 1^{er} au 31 octobre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Questions à l'étude du Comité

9.1 Rapport mensuel d'activités – Services à l'élève – du 1^{er} au 31 octobre 2009

Motion 11 :

Le conseiller Claude Légère propose

Appuyé par madame Monique Anderson

Que le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté reçoive, à titre d'information, le rapport SEÉ.01-12/2009 « Rapport mensuel d'activités des services à l'élève, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2009 »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le directeur des Services à l'élève, monsieur Jérôme Pépin, offre des précisions sur le rapport mensuel d'activités. Un membre du Comité demande une explication du fonctionnement de *TypeNtalk*. Monsieur Pépin indique qu'il aura des explications détaillées lors d'une prochaine réunion.

Le logiciel *Kurzweil* est connecté à une bibliothèque virtuelle où l'on retrouve des manuels et des livres *Kurzweil*. Il y a des échanges entre les conseils scolaires; toutefois, les livres de la bibliothèque doivent être disponibles à l'école seulement afin de respecter les droits d'auteur. Il n'y a pas de lien avec les bibliothèques municipales.

Suite à une demande d'un membre du Comité, le directeur des Services à l'élève mentionne que lorsqu'une formation est destinée aux aides-enseignantes, ce sont les aides-enseignantes qui y assistent. Il rajoute que les évaluations des formations ne se font pas sur place à la fin de la journée mais 6 à 8 semaines après les formations, afin de voir ce qui a été retenu. Il mentionne également que les formations de groupe sont de moins en moins préconisées afin d'éviter des absences et des frais de suppléances dans les salles de classes. De plus, l'accompagnement auprès des écoles est de plus en plus profitable.

10. Rapport des associations et des membres

Le conseiller Claude Légère remercie messieurs St-Amant et Pépin pour leur appui au cours de son mandat à titre de président du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté. Pour sa part, le président du Comité, monsieur Marcel Levesque, remercie le conseiller Claude Légère pour tout le travail accompli alors qu'il était président du Comité.

Le surintendant de l'éducation, monsieur Michel St-Amant et le directeur des services à l'élève, monsieur Jérôme Pépin remercient les membres du Comité avec un geste de reconnaissance.

11. Correspondance et questions diverses

11.1 Répertoire des membres du CCED

Des correctifs sont apportés au répertoire. Ceux-ci seront apportés au répertoire présenté lors de la réunion du mois de janvier.

12. Date de la prochaine séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

La prochaine réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté se tiendra le **mercredi 20 janvier 2010.**

13. Levée de la séance

Motion 12 :

Le conseiller Claude Légère propose

Appuyé par la conseillère Dorothée Petit-Pas

Que la séance publique du 8 décembre 2009 du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Surintendant des Services à l'élève



Président du Comité